

Accueil des nouveaux Entrants

Dernière mise à jour : 1^{er} octobre 2025

A high-angle photograph of a steep, snow-covered mountain slope. The snow is textured with small ridges and shadows. A dark, rocky outcrop is visible on the right side of the slope. In the distance, a small figure of a person can be seen on the snow. The text 'Les objectifs de l'accueil sécurité' is overlaid in the top right corner.

Les objectifs de
l'accueil sécurité

Le but de cette présentation est de vous informer sur :

- L'organisation de la prévention des risques professionnels ;
- Le fait que la sécurité est un élément indissociable de l'activité de travail;
- Les précautions à prendre pour assurer votre propre sécurité et celle de vos collègues ;
- L'origine des risques et l'intérêt des mesures de prévention.

Contexte réglementaire

« La formation à la sécurité concourt à la prévention des risques professionnels. »

« L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité.»

« Cette formation est répétée périodiquement.»

L'organisation de l'hygiène et sécurité au laboratoire

Bâtiment 3, Pôle Montagne

Bâtiment 8, Chartreuse

Bâtiment 7, Margériaz

Horaires d'ouverture du laboratoire :

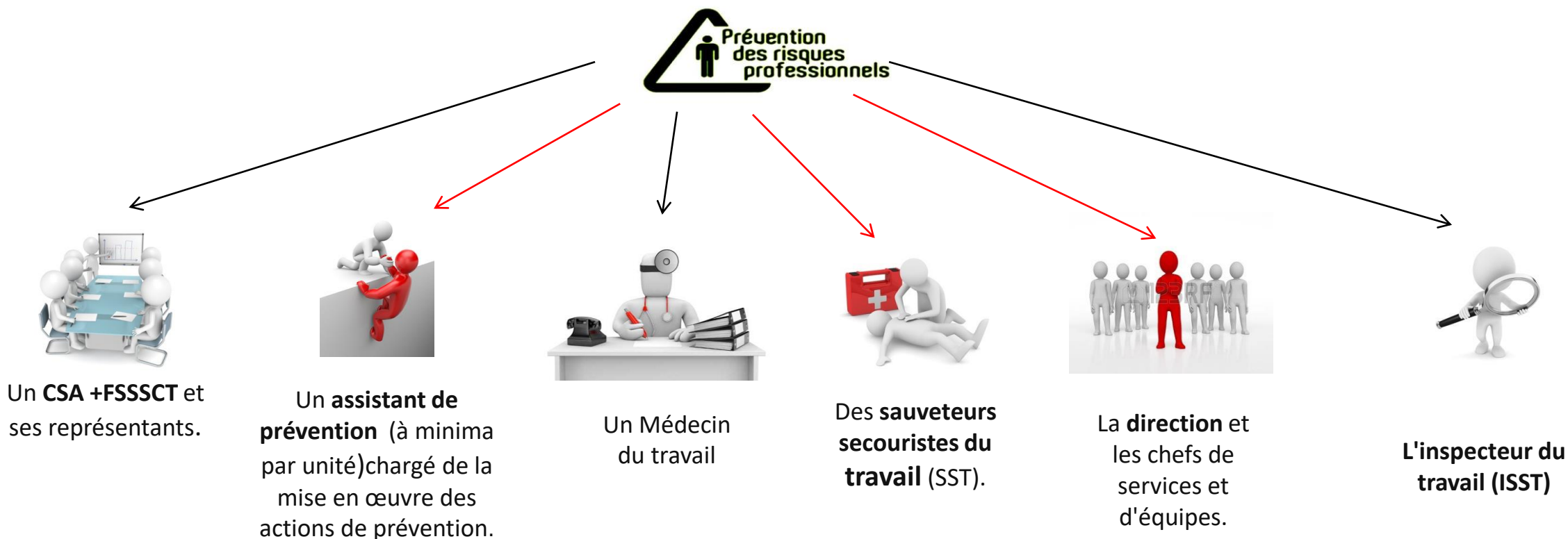
7h00-19h30 (horaires d'hiver : 7h30-19h)

Fermeture des bâtiments la nuit, les week-ends et durant les dates de fermetures de l'université.



L'organisation de la sécurité

Nous participons à la chaine organisationnelle de la prévention dont voici les intervenants :



*La santé et la sécurité au travail: c'est l'affaire de tous et surtout la vôtre.
Vous êtes les bases du « projet » santé et sécurité au travail.*

L'organisation de la sécurité



CSA (Comité Social d'Administration)+ FS-SSCT- Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail

→ Créés en remplacement du CT et CHSCT

Le CSA est obligatoirement consulté avant la prise de décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Il est constitué de membres de la direction : président et responsable RH ainsi que des représentants du personnel .

La liste des représentants du personnel est disponible sur le panneau d'affichage principal.

L'organisation de la sécurité



◀ ▶
Le CSA s'appuie sur le FS-SSCT- Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail

La F.S. est consultée sur les questions telles que:

- ✓ La protection de la santé physique et mentale,
- ✓ L'hygiène,
- ✓ La sécurité des agents dans leur travail,
- ✓ L'organisation du travail,
- ✓ Le télétravail,
- ✓ Les enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,
- ✓ L'amélioration des conditions de travail.

L'organisation de la sécurité



La médecine du travail

Le rôle du médecin du travail est exclusivement préventif.

- Il conduit des actions de santé au travail ;
- Il surveille l'état de santé des travailleurs.

Il doit également conseiller l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel.

Le salarié ne peut pas choisir son médecin du travail.

Le médecin du travail a libre accès aux lieux de travail et peut réaliser des visites.

Coordonnées des médecines de prévention:

USMB : Secrétariat - Tel : 04 79758756

Adresse SUMMPS – 8C Bâtiment Chartreuse – Le Bourget du Lac

Email : medecine.preventive-bourget@univ-smb.fr

Ouverture du secrétariat : tous les jours 8h/12h15-13h30/16h30, fermé le vendredi après-midi

CNRS : Secrétariat - Tel: 04 76 88 12 88

25, rue des Martyrs- Grenoble

Le médecin du travail est en charge de visites médicales :

- visite d'information et de prévention, qui remplace à présent la visite médicale d'embauche;
- le suivi individuel renforcé, lié à des conditions particulières de travail;
- visites de pré-reprise et de reprise de travail ;
- visites effectuées à la demande de l'employeur, du travailleur ou du médecin du travail.

L'organisation de la sécurité



Le SST - Sauveteur Secouriste du travail

Le rôle du SST est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise.



Ce logo, placé sur les portes des bureaux, vous permet d'identifier rapidement la présence d'un SST.

La liste des secouristes est disponible sur le panneau d'affichage principal.

Il y a toujours un secouriste pas loin.

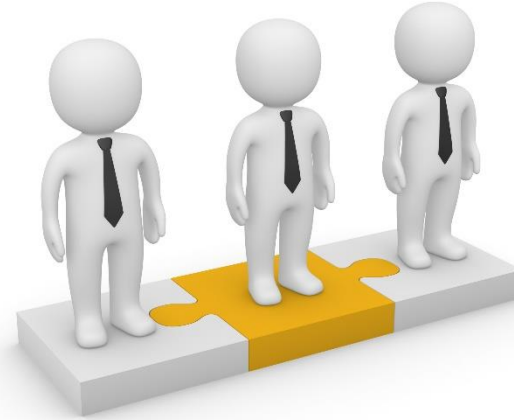
L'organisation de la sécurité *au laboratoire*



Le Boss ...



*Raphaël G. : AP chargé
de la prévention*



La team des référents sécurité

Nathalie C. : AP et référente chimie

Bernard F. : AP et référent atelier et LASER

Alice Mollard: référente rayonnements ionisants –Personne Chargée de la Radioprotection

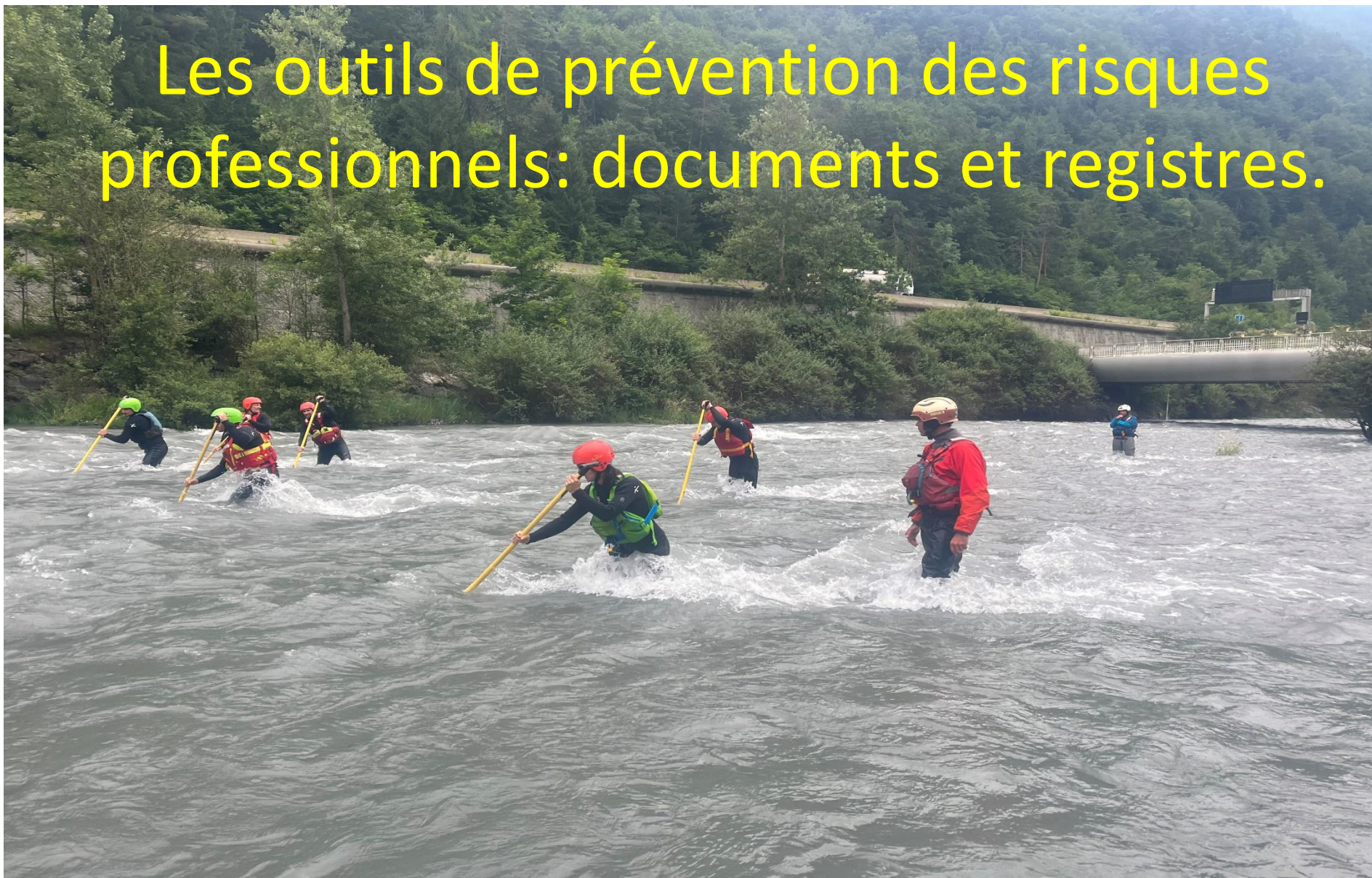
Emmanuel Malet: référent Montagne/lacs

Stéphane Jaillet: référent milieu souterrain



Et vous

Les outils de prévention des risques professionnels: documents et registres.





Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique retranscrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre. Plus qu'un simple inventaire, ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérenniser.

Ce document contient :

- une identification des dangers ;
- une hiérarchisation des risques ;
- des propositions d'actions de prévention.



Ce document est en libre consultation, un exemplaire dématérialisé est disponible dans la zone labo.

Documents et registres



Le registre de santé et de sécurité au travail

Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

Comment ?

Ce registre est à disposition des agents. Il suffit de noter ses remarques. L'assistant de prévention fait le tour régulièrement des différents registres pour vérifier si des remarques ont été notifiées, mais lors d'une inscription, il est souhaitable de l'avertir ou bien d'avertir la direction ou le responsable de pôle à qui la marque s'adresse.

Et après?

Une réponse doit être formulée dans le registre pouvant donner lieu à une action ou pas.

Ce registre est aussi à disposition des membres du FSSCT, et de l'ISST pour consultation.

Le registre de santé et de sécurité au travail est à disposition des agents à la salle thé Edytem.



Le registre de danger grave et imminent et droit de retrait

Le droit de retrait consiste en la possibilité offerte à tout agent de quitter son poste de travail dans les circonstances suivantes :

- ✓ Il a un motif raisonnable de penser qu'il se trouve exposé à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé
- ✓ Et/ou il constate une défectuosité dans les systèmes de protection.

L'agent alerte immédiatement son chef de service et peut se retirer d'une telle situation ou/et informe un membre du CSA :

- ➔ Consignation dans le registre spécial de danger grave et imminent.
- ➔ Enquête et conclusions décortiquées en FS-SSCT.

Aucune sanction et aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un agent ou d'un groupe d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail qui présentait un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé.

Le registre de danger grave et imminent est à disposition des membres du FS-SSCT, bâtiment 12, bureau du service prévention.

Consignes en cas d'accident ou d'incendie



Vous êtes SST --- Vous n'êtes pas SST: appeler ou faite appeler un SST.



1- Mettre la victime au repos en l'allongeant. En cas de gêne respiratoire, en position demi-assise.



2- Observer les signes du malaise :

Douleurs? Difficultés à respirer, à parler? Sueurs , sensations de froid de chaud?



3- Écouter :

Age, premier malaise , localisation de la douleur, depuis combien de temps, hospitalisation récente, traitement?



4- Prendre systématiquement l'avis médical (appeler le 15)



5- Surveiller la victime.



Ne déplacer jamais la victime sauf pour l'extraire d'un danger comme le feu par exemple, mais sans s'exposer soit même au danger.



Consignes en cas de malaise, d'accident



Consignes complémentaires ...

Consignes concernant l'appel des secours:

- *Demander un avis médical au SAMU, et suivre les conseils donnés*
- *Dans un second temps et selon l'avis du médecin du SAMU*
 - *Prévenir un médecin de prévention ou une infirmière ;*
 - *Le médecin traitant ;*
 - *Un membre de la famille pour le retour à domicile.*

A défaut, un véhicule sanitaire léger, un taxi ou un autre prestataire.

Appel du SAMU, je transmets:

- 1- Lieu de l'accident ou du malaise;*
- 2- Mon nom;*
- 3- La nature du problème;*
- 4- Comment la personne est prise en charge localement: présence d'un SST, d'un médecin ou d'une infirmière du travail;*
- 5- Les réponses aux questions posées par le médecin urgentiste:*
 - ✓ *Je ne raccroche pas le premier;*
 - ✓ *J'envoie une personne au devant des secours.*

Ne raccompagner jamais une personne victime de malaise avec votre véhicule personnel.



Consignes complémentaires ...

Défibrillateur



*Tous ces incidents ou accidents doivent être consignés dans le registre **de santé et de sécurité au travail** et ceci afin de justifier d'une prise en charge administrative ultérieure. L'AP de prévention doit être immédiatement prévenu soit par téléphone soit par mail.*

*Pôle Montagne : le plus proche se situe **DANS LE GYMNASÉ**.
Chartreuse: **au pied du mur du bâtiment 8 sous la passerelle**.*

Il y en a un dans le bâtiment de l'IUT (derrière le Margériaz).

N'importe qui peut l'utiliser en cas de malaise cardiaque, mais la présence d'un SST est fortement recommandée.

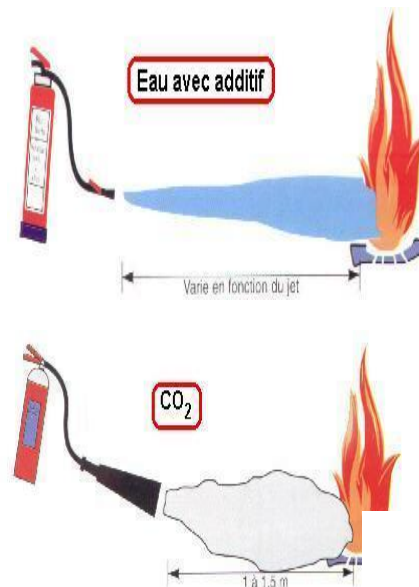
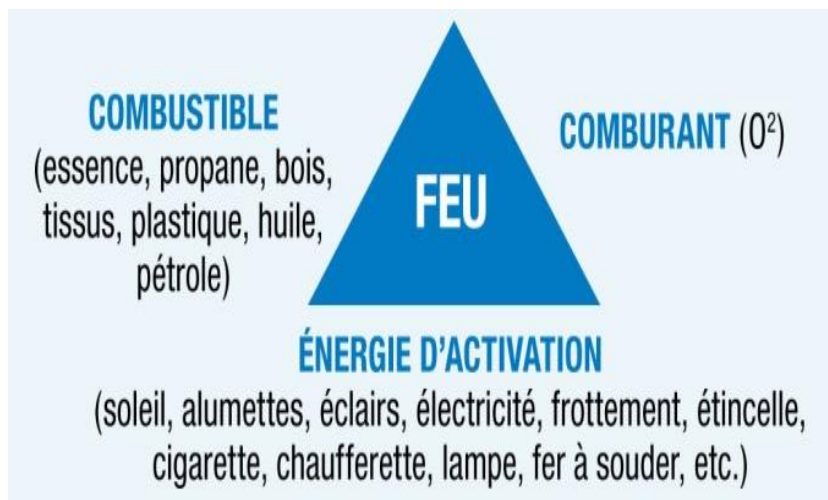
Consignes en cas de départ de feu



En présence d'un départ de feu:

Chaque agent a l'obligation de mettre en œuvre les moyens d'extinction de premier secours mis à sa disposition (extincteurs).

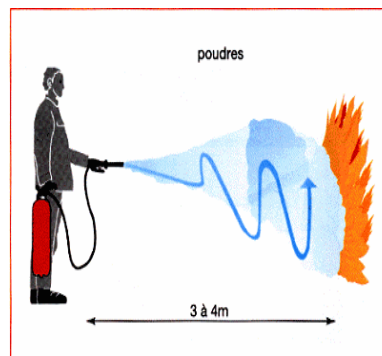
- Utiliser un extincteur approprié au type de feu;
- Attaquer la base des flammes;
- Essayer de supprimer l'une des composantes du triangle du feu.



Eau pulvérisée



Eau pulvérisée + additif

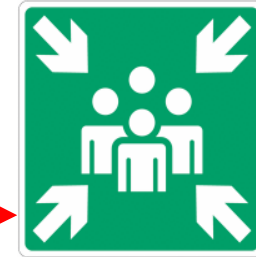


Poudre



CO2

Consignes en cas d'incendie



Si le feu parait incontrôlable et/ou trop important, si les locaux sont enfumés:

Il faut lancer la procédure d'évacuation:

- *Alerter les personnes les plus proches;*
- *Déclencher le signal d'évacuation (déclencheur manuel rouge) situé à proximité des sorties ;*
- *Evacuer sans paniquer et calmement et se rendre au point de rassemblement. Si vous êtes pris au piège par les fumées, vous pouvez vous mettre à quatre pattes; l'air se trouve au sol. Si ce n'est pas possible, restez dans votre bureau, calfeutrer la porte, et signalez-vous rapidement à un collègue, au standard ou en appelant directement les pompiers.
➔ Pour l'évacuation, suivre les consignes des serre-files (chargés d'évacuation) et en cas de doute, la direction donnée par les BAES (bloc autonome d'éclairage de sécurité).*
- *Le responsable d'évacuation aura la charge d'appeler les pompiers. Il recueille les informations sur l'évacuation.*
- *A l'arrivée des secours, il devra faire un compte rendu de la situation sur sinistre et les personnels.*



Consignes en cas d'attaque terroriste



S'échapper *si c'est possible*

- Localisez le danger pour s'en éloigner;
- Si possible aidez les autres personnes à s'échapper;
- Ne vous exposez pas;
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les de rentrer dans la zone de danger.



Se cacher *lorsque l'on a pas pu s'échapper*

- Enfermez-vous et barricadez-vous ;
- Eteignez la lumière et coupez le son des appareils ;
- Eloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol ;
- Sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier)
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.

Alerter *et obéir aux forces de l'ordre*

- Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112 ;
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre, ne faites aucun mouvement brusque ;
- Gardez les mains levées et ouvertes.

S'ÉCHAPPER

SE CACHER

ALERTER

Principales sources de danger au laboratoire



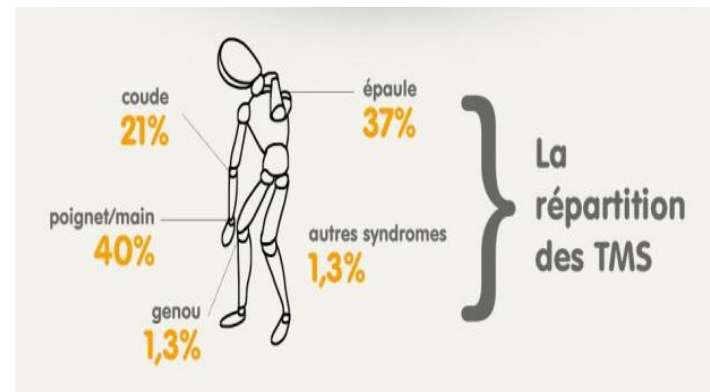


Risques généraux

T.M.S. Ou Troubles MusculoSquelettiques

Ils regroupent une quinzaine de maladies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres et de la colonne vertébrale

Les TMS concernent les épaules, le coude, les extrémités des membres supérieurs (*exemple : syndrome du canal carpien pour le poignet*), le cou, et le dos.



Le travail sur écran nécessite une posture statique prolongée et des mouvements répétitifs.

S'ajoute à cette pathologie, la fatigue visuelle.

Les TMS, liés au travail sur écran



Risques généraux

AMENAGEMENT D'UN POSTE DE TRAVAIL DEVANT ECRAN

Préférez la lumière naturelle à la lumière artificielle.

Préférez un éclairage direct à la perpendiculaire de l'utilisateur (plafond)

Puissance : 400 à 600 lux sur la plan de travail

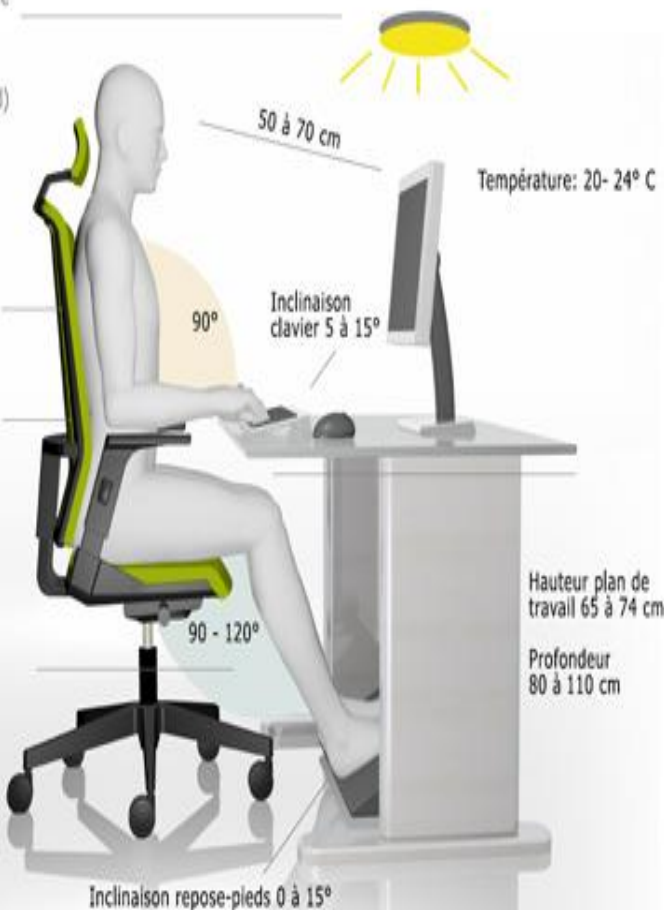


Hauteur dossier
Environ 50 cm

Renfort lombaire

Hauteur d'assise
réglable 40 à 51 cm

Profondeur d'assise 38
à 42 cm



Poste de travail

- Les pieds reposent à plat si sur un repose-pieds.
- L'angle du coude est droit ou légèrement obtus. Les avant-bras sont proches du corps.
- La main est dans le prolongement de l'avant bras.
- Le dos est droit ou légèrement en arrière, et soutenu par le dossier.
- La tête est droite ou légèrement penchée en avant.
- Le plan de travail doit être de préférence de couleur pastel et mat.

S'il a deux niveaux, le plus bas doit être réservé au clavier et à la souris.



Les risques au laboratoires



Risques
Particuliers

Risques
généraux



Risques gestes et postures

Risques
généraux

Risques
Particuliers



Risques électrique

Risques
généraux

Risques
Particuliers



Risques chimique

Risques
généraux

Risques
Particuliers



Risques de chute d'objets

Risques
Particuliers



Risques rayonnements
ionisants



Risques gaz

Risques
généraux

Risques
Particuliers



Risques en milieux
montagnards

Risques
Particuliers

**Vous êtes le principal
acteur
de votre sécurité**



Risques missions

Risques
généraux

Risques
Particuliers



Risques en milieux
souterrains

Risques
Particuliers



Risques en milieux
lacustres

Risques
Particuliers

Combattre les risques



Les formations sécurités :

Moussa, votre correspondant

Formations/Informations Générales

- Présentation nouveaux entrants
- Formation à la manipulation de extincteurs
- Sauveteurs Secouristes du Travail (et spécialisation selon les milieux)
- Rayonnement ionisant
- Utilisateurs « basiques » de gaz, de produits chimiques d'installations utilisant de rayonnements ionisants

Formations techniques

- Habilitations électriques
- Pontier-élingueur
- CACES Chariot élévateur
- Personne compétente en radioprotection (PCR)
- Gaz (spécialiste: fabrication –entretien d'installations)
- Produits chimiques (chimistes)
- LASER (Réfèrent LASER, Utilisateur LASER)

Formations spécifiques

- Travail sur cordes
- Milieux lacustres
- Milieux de montagne
- Milieux souterrains
- Et toutes les formations spécifiques aux techniques et situations spécifiques du laboratoire

La formation au poste de travail est obligation légale.

La fiche de liaison que vous avez remplie avec votre responsable permet de recenser et de planifier les formations sécurité nécessaires à un travail en toute sécurité.

Les équipements de protection individuel



Les EPI sont systématiquement fournis aux agents qui en ont besoin.

En cas de renouvellement ou de nouveaux besoins, veuillez vous adresser à l'AP.



Dans le cadre vos missions, lorsque des EPI sont demandés, vous devez obligatoirement les porter.

Missions - travail



Accueil au poste de travail



Lors que vous arrivez sur un poste de travail (salle sédimento, paillasse chimie, etc...) :

- Votre encadrant/collègues doivent obligatoirement vous expliquer précisément vos missions;
- Vous montrer en détail comment est organisé l'espace de travail:
 - Comment travaille t'on,
 - Si plusieurs personnes: interactions,
 - Travail seul!
 - Consignes de sécurité, mesures d'urgence, consignes d'évacuation;
 - En cas de problème : consignes à tenir.

La formation au poste de travail est obligation légale. N'hésitez pas à la demander!

Le travail isolé!

Le travail isolé c'est : La réalisation d'une tâche par une personne seule, dans un environnement de travail où elle ne peut être vue ou entendue directement par d'autres et où la probabilité de visite est faible.

Les travaux dangereux: Ce sont ceux pour lesquels les conséquences d'un accident empêcheraient la victime d'alerter ou d'être secourue rapidement.



Partir en mission c'est : en fonction du terrain,

- **Avoir l'aptitude pour celui-ci ou être accompagné par une personne compétente;**
- **Avoir les capacités physiques requises;**
- **Etre équipé correctement selon la nature du terrain et les conditions d'évolution;**
- **Le jour, du départ, avoir un ordre de mission;**
- **Lorsque l'on est responsable de la mission: avoir évalué les dangers de la mission, l'équipements et les capacités des accompagnants.**

Tous les travaux dangereux en situation isolée sont INTERDITS.

Toute autre situation de travail isolé doit donner lieu à accord du responsable en veillant au respect des règles de sécurité (procédure d'alerte et de secours).



Etamine

La mission comporte des risques pour moi :

Expérience terrain du missionnaire :

Sur ce type de mission : ☐ Bonne ☐ Restreinte

Dans ce pays : ☐ Bonne ☐ Restreinte

Conditions d'hébergements et de restauration :

☐ Standard (hôtels, etc.)

☐ Chez l'habitant

☐ Bivouac itinérant

Conditions d'environnement :

Ambiance Thermo-Hygrométrique : ☐ Moyenne ☐ Extrême

Haute altitude : ☐ Oui ☐ Non

Embarquement : ☐ Oui ☐ Non

Hyperbarie : ☐ Oui ☐ Non

Pathologies endémiques : ☐ Oui ☐ Non

Conditions techniques d'activité professionnelle :

Activité de terrain : ☐ Oui ☐ Non

Conditions d'activité :

☐ Travail isolé

☐ Travail en équipe

☐ Travail de bureau, enseignement, colloque, réunions

☐ Travail en laboratoire

☐ Enquêtes auprès des populations

Expositions spécifiques dans le cadre des activités de terrain : ☐ Oui ☐ Non

Les missions



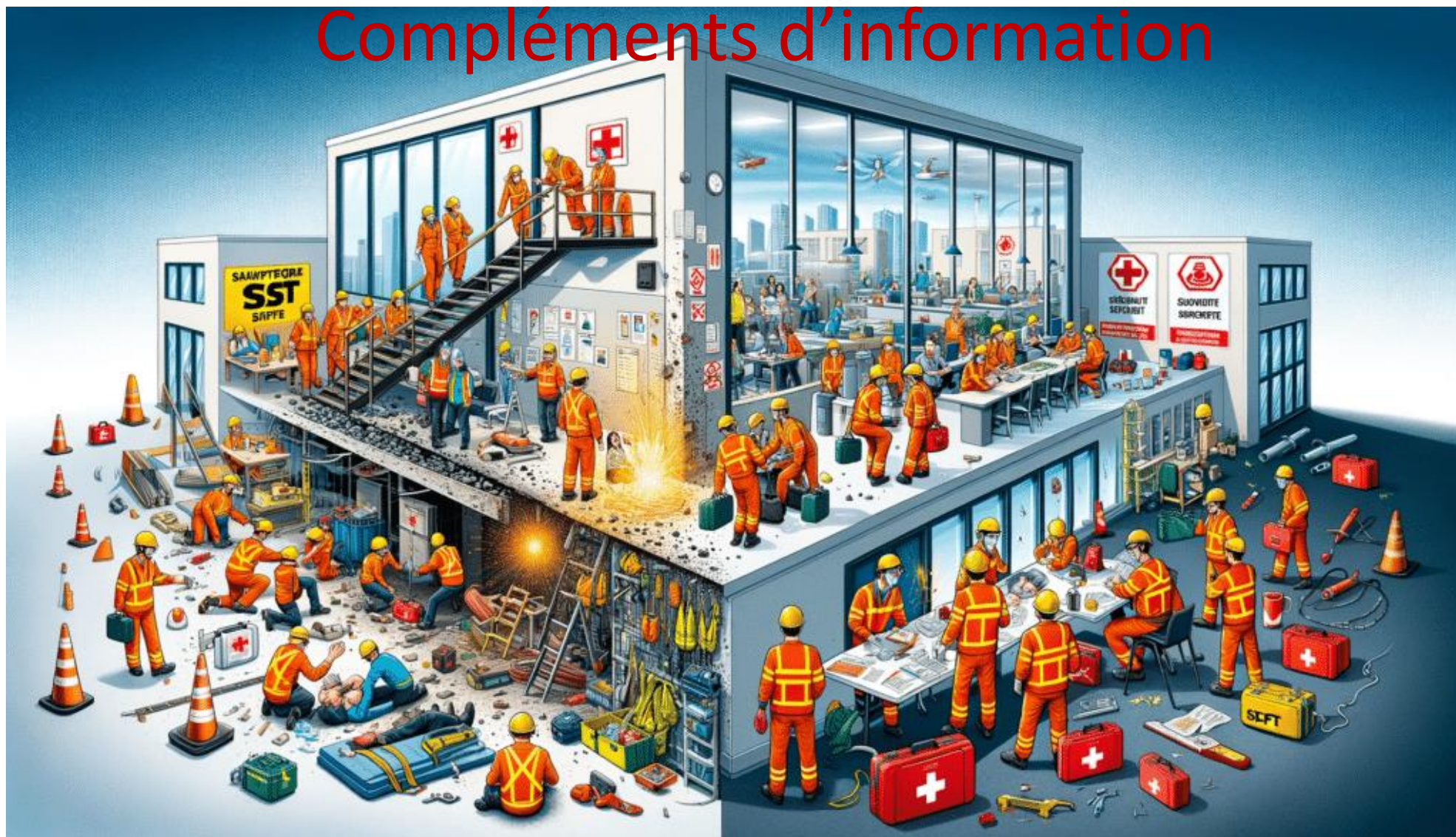
Obligation d'évaluation des risque préalable à la mission.

Pour les milieux lacustres, les milieux souterrains, la montagne et autres milieux extérieurs.

Un outil : le mission book et le volet évaluation des risques → application disponible sur Smartphone

La validation de la saisie génère un fichier de synthèse sous forme pdf. Il est sauvegardé avec les données de la mission et permet de justifier que l'évaluation des risques préalable à la mission a été faite avant le départ de la mission.

Compléments d'information

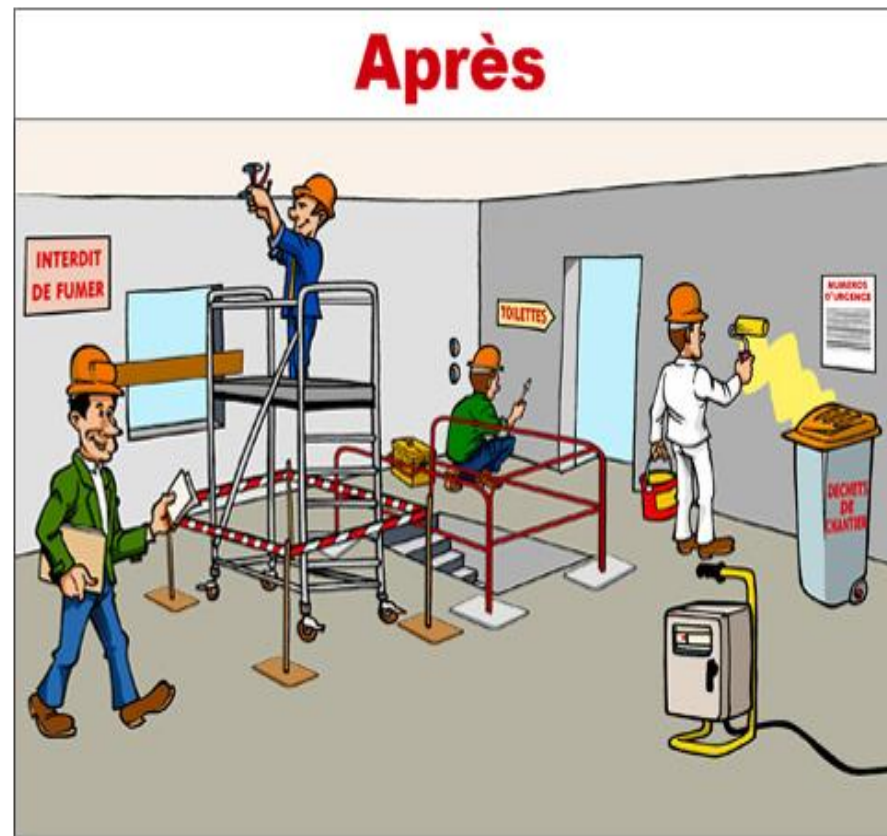
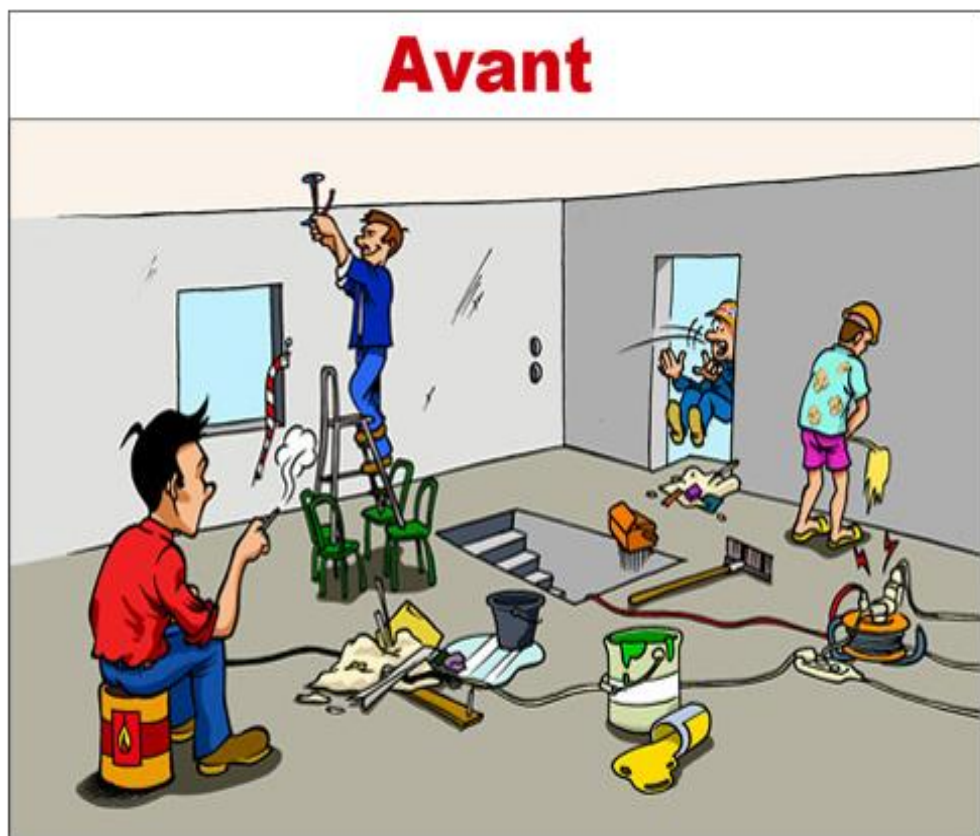


Les interventions d'entreprises extérieures



En cas d'intervention d'une entreprise extérieure, il peut y avoir des risques liés à la co-activité.

Pour limiter ces risques, un plan de prévention est systématiquement signé avec les entreprises intervenantes et l'AP diffuse à l'ensemble des agents une fiche d'intervention.





L'hygiène au travail: C'est avant tout les respects des autres

Nettoyer et laisser propre et rangés :

- Les espaces de travail;
- Les espaces de convivialité;
- Les toilettes.

DÉGRADATION DES SANITAIRES
**Faites-vous
la même chose
chez vous ?**

